

AVIS

Application de l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

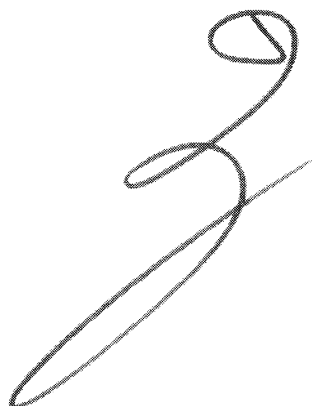
Informe la population que le recueil des actes administratifs et réglementaires n°06/21 (séance du Bureau du 4 juin 2021) de la Métropole Européenne de Lille est à sa disposition et peut être consulté aux Assemblées de la Métropole Européenne de Lille :

2, Boulevard des Cités Unies, à Lille, à compter du 8 juin 2021

Les délibérations sont également consultables sur www.lillemetropole.fr à titre de pure information des citoyens.

Lille, le

Le Président de la Métropole européenne de Lille
Damien CASTELAIN



Le Président

Réf. DC/FB/AF/D21-002813

À Mesdames et Messieurs les Maires

Lille, le 21 JUIN 2021

Madame, Monsieur le Maire et Cher(e) Collègue,

Conformément à l'article R 5211-41 du Code général des collectivités territoriales, je vous informe que le recueil des actes administratifs et réglementaires n° 06/21 (édition du Bureau du 4 juin 2021) a été mis à la disposition du public à l'Hôtel de la Métropole à partir du 8 juin 2021.

Je vous remercie de bien vouloir afficher l'avis d'information du public, ci-joint, aux lieux d'affichage officiel de votre commune.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, peut accéder aux actes administratifs en adressant sa demande aux Assemblées de la Métropole Européenne de Lille :

Direction Assemblées
tél : 03.20.21.67.43
email : Assemblees@lillemetropole.fr
adresse : 2, Boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille cedex

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire et Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Damien CASTELAIN

